



## Mutualisation des frais d'avocat en cas de jonction de plusieurs

-----  
Par Pavascaval

BONJOUR marque de politesse

Dans le cadre d'une procédure de plusieurs copropriétaires contre son syndic, la mise en place d'une jonction de l'ensemble des dossiers de chaque copropriétaire permet-elle de mutualiser tout ou partie des frais engagés individuellement (assignation, référé, conclusion, ...).

En cas d'une possibilité de mutualisation partielle de ces frais, quels types de frais sont-ils mutualisables?

Cette mutualisation est-elle dépendante du nombre de plaignants individuels?

Merci par avance pour votre réponse